

# Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

---

Le 29 mars 2019

## **Membres AS Présents :**

Olivier Plantet (Président de l'AS ISAE SUPAERO)  
Cédric Tarlé (Co-Trésorier de l'AS ISAE SUPAERO)  
Kinza Kasmi (Co-Trésorier de l'AS ISAE SUPAERO)  
Hugo Sanchez (Responsable Communication Interne de l'AS ISAE SUPAERO)  
Hugo Mallet-Guy (Responsable Communication Externe de l'AS ISAE SUPAERO)  
Basile Rochut (Secrétaire de l'AS ISAE SUPAERO)  
Aurélien Nigil (Responsable évènements de l'AS ISAE SUPAERO)

## **Compte-rendu de la réunion :**

- **Accès au parachute pour les étudiants CNAM :**

### Demande :

Deux étudiants CNAM demandent l'accès aux « sports chers » et plus particulièrement au parachute pour les étudiants alternants.

Une lettre argumentative a été reçue par le CA.

### Discussion et décision :

Rappel au règlement intérieur : « *Cas particulier des Doctorants et étudiants CNAM : Ils peuvent adhérer et participer aux entraînements "Sports Co" et prendre une licence FFSU pour les matchs mais ils ne peuvent pas pratiquer toutes les activités avec subventions dites "chères" (plongée, para, montagne, ULM, etc.). (18/04/2017) »*

Le conseil d'administration a décidé de ne pas revenir sur le règlement actuel pour les raisons suivantes :

- La vocation de l'AS est de favoriser l'accès au sport aux étudiants. Cependant, les étudiants CNAM sont des étudiants rémunérés. Le CA a conscience des frais supplémentaires liés à la formation CNAM mais nous considérons qu'ils sont toujours plus avantagés financièrement que des étudiants non alternants.
- Concernant l'argument de l'intégration des CNAM par le sport, nous rappelons qu'ils ont accès à tous les sports collectifs qui favorisent d'autant mieux le partage

et l'intégration auprès des étudiants. Nous les invitons par ailleurs à participer davantage à ceux-ci !

- De plus, il n'est pas envisageable de faire une distinction de cas en fonction du lieu d'entreprise d'un étudiant CNAM.

*Décision votée avec 5 voix pour et 2 abstentions.*

- **Demande de budget section Musculation :**

Demande :

Le président de la section Musculation demande un budget annuel pour cette section qui n'en avait pas auparavant. Il demande un budget de 300€ et justifie sa demande avec une liste de matériel et leur prix.

«Étant donné que les élèves paient tous 10 euros pour entrer à la salle, que les pupitreurs et moi-même commençons à vérifier que tout le monde a bien payé/fait la formation, je pense qu'il serait juste de leur octroyer cette liste de matériel qui demande un budget de 300 euros, et de laisser un tel budget annuel au club afin de satisfaire ce type de besoin des élèves rapidement. Je compte acheter une première vague à 199 euros, puis éventuellement compléter le set qui plait le plus avec les 100 euros restants.

Voici la liste de matériel, sous réserve que je puisse l'essayer et le trouver à un prix similaire en magasin :

- Deux kettle bells: 25 euros  
(10+15euros)
- Une battle rope : 39 euros
- Une jump box: 60 euros
- Un demi set de medicine balls : 3 tailles pour 75 euros au total  
(20+25+30) »

Discussion et décision :

Le CA ne dispose pas des informations suffisantes pour prendre cette décision. L'AS se propose d'aller se renseigner auprès de l'administration afin d'appuyer cette demande des étudiants et d'obtenir les informations nécessaires, notamment en termes de sécurité et d'accès à la salle qui est propriété de l'ISAE SUPAERO.

Si l'AS est amené à avancer cette somme d'argent, la décision sera prise par le conseil d'administration.

*Décision votée à 6 voix pour et 1 abstention.*

- **Demande de remboursement supérieur EDHEC Surf Trip :**

Demande :

« Je voudrais discuter du remboursement partiel de l'EDHEC SURF TRIP qui a été modifié de 1/3 à 1/4 l'année dernière et que j'aimerais remettre à 1/3. »

Discussion et décision :

L'AS décide de lever la sanction du remboursement à ¼ et de le remettre à 1/3 compte tenu du fait que la majorité des participants sont en 1A. En contrepartie le CA demande un rapport de participation des élèves aux activités de l'EDHEC Surf Trip pour éviter le même

souci que l'année dernière et une participation active à la communication de l'AS via cet évènement.

*Décision votée à 6 voix pour et 1 abstention.*

- **Vote du nouveau responsable de la section plongée.**

Discussion et décision :

Tristan Brunat est nommé responsable de la section plongée de l'AS ISAE SUPAERO pour l'année.

*Décision votée à l'unanimité.*

- **Demande de la section volley M :**

Demande :

Dans le cadre de leur participation exceptionnelle aux championnats de France Universitaires, les élèves seront remboursés à 100% de leur déplacement à Rouen et à 50% de leur hébergement.

Soit un montant total de 837.19€, comprenant les frais d'arbitrage.

L'équipe demande si l'AS prend en charge le salaire du coach si celui-ci se déplace pour les 3 jours (1 jour de déplacement, 2 jours de compétition).

Cette demande s'élève à 738.80€ en plus de la somme précédente.

Discussion et décision :

La performance de l'équipe pour sa qualification aux championnats de France participe au rayonnement de l'AS ISAE SUPAERO. Nous pensons qu'une équipe inclut des joueurs mais aussi un coach ce qui est d'autant plus vrai dans cette qualification.

C'est pourquoi le CA décide pour ces championnats de France de prendre en charge le salaire du coach, au taux de 5h par jour comme indiqué dans le règlement.

*Décision votée à 5 voix pour et 2 abstentions.*

